

Investissement Canada—Loi

Cette série d'amendements vise à assurer une plus grande transparence. Dans la motion n° 8, nous demandons au gouvernement de mettre à la disposition du public toutes les études portant sur les décisions concernant les investissements autorisés au Canada. Par le passé, le ministre et le gouvernement actuel ont déclaré qu'il fallait partir du principe que tous les investissements au Canada seraient profitables à notre pays. Dans ces amendements, nous déclarons que ce n'est pas nécessairement le cas et qu'il faut prévoir un moyen de tenir le Parlement et les Canadiens au courant des décisions concernant les demandes d'investissements, pour leur permettre de juger s'ils sont ou non favorables à notre pays. Il vaut mieux procéder ainsi que de dire aux investisseurs étrangers qu'ils peuvent acheter ce qu'ils veulent, ramasser les bénéfices et repartir aussitôt. Cela exigerait que l'on puisse critiquer leurs décisions. S'ils pouvaient disposer de ce genre d'information sur les investissements effectués au Canada, les Canadiens s'accorderaient vite à dire avec nous que des investissements illimités et incontrôlés chez nous ne sont pas nécessairement bons pour le Canada.

La motion n° 12, la deuxième dont nous sommes présentement saisis, tente d'enrichir l'information de base dont pourraient disposer les décideurs et les Canadiens en général. Il s'agit d'un effort pour mettre à la disposition des Canadiens des renseignements qui leur permettront de mieux comprendre la conduite des entreprises étrangères, dans l'ensemble et dans des cas particuliers, surtout si l'on a effectué une analyse de ce genre.

Si le gouvernement et les Canadiens connaissaient les raisons motivant ces acquisitions avant qu'elles ne soient autorisées, ils pourraient porter un certain jugement. Nous ne serions pas placés dans une situation comme celle dont la Chambre a déjà été saisie lorsque la société Black & Decker de Barrie a été achetée puis fermée presque immédiatement, ce qui a entraîné la perte de plusieurs centaines d'emplois. On pourrait examiner les décisions de ce genre. Elles n'obtiendraient probablement pas le feu vert. Si elles l'obtenaient, l'annonce de tels projets susciterait un mouvement de révolte dans la population de localités comme Barrie.

La motion n° 32 vise à obliger l'agence à rendre publique l'information relative aux investissements que les sociétés doivent déposer en vertu de la disposition concernant l'avis d'investissement. Cela permettrait aux Canadiens de porter des jugements et de faire savoir que les investissements des sociétés étrangères devraient se limiter aux secteurs où nous pourrions être assurés qu'il serviront à créer des emplois et seront avantageux pour le Canada au lieu de n'être, comme l'a dit l'orateur précédent, qu'un moyen de faire une bonne affaire et de partir.

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur un amendement et, je pense que la plus grande partie de la population canadienne ne comprendra pas pourquoi les députés progressistes conservateurs s'opposent à ce que de l'information soit donnée. Comment les députés de cette Chambre pourront-ils savoir si une entreprise de leur circonscription est achetée par des investisseurs étrangers si aucune information en ce qui concerne la protection des employés ne doit être transmise officiellement, si aucune information du coût de l'investissement, au niveau de la recherche, au niveau de la formation de

la main-d'œuvre, si aucune obligation de cette nouvelle entreprise étrangère qui aura acheté une entreprise sur le plan local dans chacune de nos circonscriptions... comment se fait-il que des députés progressistes conservateurs s'opposent à ce que cela soit obligatoirement rendu public? Pourquoi les députés de l'opposition exigent-ils et demandent-ils que le ministre soit obligé de rendre publiques ces informations-là? Premièrement, pour s'assurer de garantir les emplois; deuxièmement pour s'assurer que le développement de la région où est installée l'entreprise continuera de fonctionner dans le secteur et à participer à l'évolution de la région concernée; et troisièmement, pour s'assurer que cette nouvelle entreprise pourra continuer à investir autant d'argent au niveau de la recherche.

Si les progressistes conservateurs s'opposent à cet amendement et qu'ils maintiennent leur décision stupide de continuer à présenter ce projet de loi, dans deux ans ce sera des députés progressistes conservateurs qui se réveilleront et qui diront: Dans ma circonscription telle entreprise fonctionnait très bien. Il y avait 200 employés dans cette usine-là. Un investisseur étranger est venu l'acheter, puis il l'a fermée. Puis il dira: Comment cela se fait-il? Monsieur le Président, on leur dira: Il est trop tard, vous auriez dû vous réveiller il y a deux ans.

Monsieur le Président, voilà le danger qui nous guette. On a déjà eu une expérience de décision prise en cachette par le ministre du développement. Rappelons-nous le dossier Domtar. Le ministre avait dit non. Les députés progressistes conservateurs n'étaient même pas informés. Le ministre des Travaux publics, celui qui au sein de ce gouvernement-là s'occupe des dossiers du Québec, n'était même pas informé, monsieur le Président.

• (1550)

N'eut été le rôle joué par le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) ainsi que par le député de Shefford (M. Lapierre) dans ce dossier-là, rien n'aurait été réglé, monsieur le Président. Puis je dois féliciter le député de Joliette (M. La Salle), lui, il a eu le courage de défendre les intérêts du Québec là-dessus, monsieur le Président. Mais quand je pense à tous les autres qui dorment aujourd'hui, qui pensent que ça va bien aller, si on regarde les décisions unilatérales au niveau de la péréquation pour le Québec, encore une décision unilatérale sans consultation, indépendamment de ce que la province exigeait. Si on regarde au niveau des programmes PAREL, au niveau des programmes dans le domaine de l'habitation, monsieur le Président, des coupures, des décisions unilatérales, sans que le gouvernement puisse informer. Je pense que les députés progressistes conservateurs, le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) entre autres, au lieu de s'amuser et de dormir à son banc, monsieur le Président, il devrait commencer par s'assurer que le gouvernement soit obligé, suite à une transaction, d'informer et d'exiger, lorsque cette entreprise étrangère prend possession d'une entreprise canadienne, de garantir les emplois, de garantir le développement de la région, de garantir au niveau de la recherche. Je pense que ceci est bien simple à comprendre, et je suis persuadé que certains députés conservateurs y croient à cette chose-là, monsieur le Président. Je pense que ce sera important avant l'adoption en phase finale de ce projet de loi-là. J'invite le secrétaire parlementaire du ministre à s'assurer qu'il y ait une protection pour les travailleurs dans ce domaine-là. Ce n'est pas une question de se vendre aux Américains, aux pays